

Pierre MARX

Expert-Comptable Diplômé
par l'État

Lauréat National du Meilleur
Mémoire 1984

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Association Nouveaux Horizons
en Pays d'Erstein**

**Rue Ettore Bugatti
Zone industrielle Ouest**

67150 ERSTEIN

Association Nouveaux Horizons en Pays d'Erstein
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Nouveaux Horizons en Pays d'Erstein,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Nouveaux Horizons en Pays d'Erstein relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les dotations ou produits de tarification perçus ou à percevoir ;
- le suivi des fonds associatifs ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 15 mai 2019



Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar



Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	15 996	15 996			272	0,00
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	4 339		4 339	0,04	4 339	0,06
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	447 180		447 180	4,59	447 180	5,69
Constructions	6 952 585	2 434 048	4 518 537	46,37	2 039 874	25,95
Installations techniques, matériel & outillage industriels	878 302	441 927	436 375	4,48	92 817	1,18
Autres immobilisations corporelles	1 334 302	919 286	415 016	4,26	429 244	5,46
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours					967 926	12,31
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	1 520		1 520	0,02	1 520	0,02
Prêts						
Autres immobilisations financières	10 538		10 538	0,11	9 538	0,12
TOTAL (I)	9 644 762	3 811 258	5 833 504	59,86	3 992 709	50,79
Comptes de liaison (1)						
TOTAL (II)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Budgets annexes						
CREANCES (2) :						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 872		1 872	0,02	1 872	0,02
Créances usagers et comptes rattachés (3)	278 653	3 473	275 180	2,82	317 607	4,04
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	15		15	0,00	305	0,00
. Personnel					281	0,00
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	172 861		172 861	1,77	79 699	1,01
. Autres	428 011		428 011	4,39	200 462	2,55
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	3 031 868		3 031 868	31,11	3 265 055	41,54
Charges constatées d'avance	1 780		1 780	0,02	2 465	0,03



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS PROPRES:				
Fonds associatifs sans droit de reprise	910 012	9,34	531 749	6,76
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Legs et donation				
Subvention d'investissement sur biens renouvelables				
Ecart de réévaluation				
RESERVES:				
Excédents affectés à l'investissement	5 427 794	55,70	5 218 303	66,39
Réserves de compensation	68 871	0,71	68 871	0,88
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	10 062	0,10	10 062	0,13
Autres réserves	246 140	2,53	241 635	3,07
REPORT A NOUVEAU:				
Report à nouveau (gestion non contrôlée)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	327 215	3,36	265 895	3,38
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-67 869	-0,69	-53 423	-0,67
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	321 817	3,30	260 871	3,32
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
PROVISIONS REGLEMENTEES:				
Couverture du besoin en fonds de roulement	3 811	0,04	3 811	0,05
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations				
Réserves des plus-values nettes d'actif	361 099	3,71	351 504	4,47
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL (I)	7 608 952	78,08	6 899 277	87,77
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques	42 107	0,43		
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	42 107	0,43		
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement	5 020	0,05	5 020	0,06
. Sur autres ressources				
DETTES (3) :				
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	1 125 312	11,55	282 634	3,60
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	3 600	0,04		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	185 190	1,90	113 027	1,44
Dettes fiscales et sociales	512 123	5,26	475 626	6,05
Autres (5)	262 788	2,70	84 869	1,08
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	2 094 033	21,49	961 176	12,23
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	9 745 092	100,00	7 860 453	100,00



Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services	940 648	10 029	950 676	100,00	902 496	100,00	48 180	5,34	
Montants nets produits d'expl.	940 648	10 029	950 676	100,00	902 496	100,00	48 180	5,34	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Dotations et produits de tarification			2 559 631	269,24	2 517 591	278,96	42 040	1,67	
Subventions d'exploitation			20 220	2,13	31 733	3,52	-11 513	-36,27	
Dons			1 093 493	115,02	1 069 707	118,53	23 786	2,22	
Cotisations									
Legs et donation									
Produits liés à des financements réglementaires									
Autres produits			2 421	0,25	2 781	0,31	-360	-12,93	
Reprise de provisions									
Transfert de charges			7 515	0,79	7 729	0,86	-214	-2,76	
Sous-total des autres produits d'exploitation			3 683 279	387,44	3 629 541	402,17	53 738	1,48	
Total des produits d'exploitation (I)			4 633 956	487,44	4 532 037	502,17	101 919	2,25	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations			24	0,00	25	0,00	-1	-3,99	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			9 570	1,01	13 997	1,55	-4 427	-31,62	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			9 595	1,01	14 023	1,55	-4 428	-31,57	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			107 744	11,33			107 744	N/S	
Sur opérations en capital					3 333	0,37	-3 333	-100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					1 500	0,17	-1 500	-100,00	
Total des produits exceptionnels (IV)			107 744	11,33	4 833	0,54	102 911	N/S	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			4 751 294	499,78	4 550 893	504,26	200 401	4,40	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL									
			4 751 294	499,78	4 550 893	504,26	200 401	4,40	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises et de matières premières			4 249	0,45	3 664	0,41	585	15,97	
Variation de stock marchandises et matières premières									
Autres achats non stockés			231 019	24,30	213 523	23,66	17 496	8,19	
Services extérieurs			249 979	26,29	239 384	26,52	10 595	4,43	
Autres services extérieurs			352 077	37,03	327 568	36,30	24 509	7,48	
Impôts, taxes et versements assimilés			92 140	9,69	134 899	14,95	-42 759	-31,69	
Salaires et traitements			2 108 572	221,80	2 089 610	231,54	18 962	0,91	
Charges sociales			894 136	94,05	885 184	98,08	8 952	1,01	
Autres charges de personnel			30 780	3,24	27 156	3,01	3 624	13,35	
Subventions accordées par l'association									
Dotations aux amortissements			366 934	38,60	315 261	34,93	51 673	16,39	



Annexe aux comptes annuels

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 745 091,65 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 321 816,63 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- la fin du chantier restaurant et cuisine centrale et l'ouverture au public le 15 octobre 2018
- le démarrage de cette nouvelle activité a pesé négativement sur le résultat Bapc de l'ESAT
- l'obtention d'un dégrèvement de taxe sur les salaires de 107 444 E sur les années 2015, 2016 et 2017 comptabilisé en produits exceptionnels

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et des textes spécifiques applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une provision de 1 872 E a été constituée dans ce cadre.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Jusqu'au 31 décembre 2017, l'entité ne provisionnait aucune obligation à ce titre. Au 31 décembre 2018, un montant de 40 235 E a été dédié, correspondant aux indemnités qui seront probablement versées au cours des quatre prochaines années.

Le montant détaillé des engagements et les hypothèses de leur détermination figurent au § 6.1 de l'annexe.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

A l'exception d'une constitution de provision pour indemnités de départ à la retraite, les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	20 034
Subventions / financements	216 212
Autres produits à recevoir	76 394
TOTAL	312 640

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers		3 473		3 473
Comptes financiers				
TOTAL		3 473		3 473



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice	21 812	74 424
- aux exercices ultérieurs	2 901	277 503
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE	24 713	351 927

4.3 - Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. Engag. à réaliser s/ subv Attribuées	Diminutions fonds dédiés util. au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au - 2 ans
Formation personnel Samsah	5 020			5 020	
TOTAL	5 020			5 020	

4.4 - Subventions d'investissement

4.4.1 - Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Région Feder	restaurant		237 376		237 376
Agence de l'Eau	at désherba		8 982		8 982
Fondation Clainchard	restaurant		10 000		10 000
CCAH Ircem	restaurant		30 476		30 476
CCAH Klesia	restaurant		91 429		91 429
TOTAL			378 263		378 263



5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Analyse du résultat

Catégories d'activité, marchés géographiques, catégories de ressources	Déficit	Excédent
Résultats comptables ;		
- Esat Bpas		99 958
- Esat Bapc		144 187
- Hébergement - Savs - Samsah		74 621
- Vie associative		3 050
Résultats administratifs proposés aux autorités de tarification		
- Esat Bpas		83 196
- Hébergement Savs - Samsah		110 553
Résultat de l'exercice		

5.2 - Analyse du chiffre d'affaires et des ressources

Les produits et les ressources se décomposent comme suit :

- ESAT	
- production	19 %
- Etat dotation globale	23 %
- Etat complément de rémunération	23 %
- HEBERGEMENT	
- Conseil Départemental - prix de journées	17 %
- SAVS - SAMSAH	
- Conseil Départemental - dotation globale	9 %
- Assurance Maladie - forfait soins	6 %
- DIVERS	3 %
- TOTAL	100 %



6 - Autres informations

6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 175 805 E, dont 40 235 E ont été comptabilisés en provision au cours de l'exercice

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- un taux de rotation du personnel moyen
- un taux moyen d'augmentation des salaires de 0,5 % par an
- le taux d'actualisation retenu : 1,57 %
- le taux moyen des charges sociales : 59 % pour les employés, 63% pour les cadres

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5	
Non Cadres	40	
TOTAL	45	0

